

## Aux parents et étudiants de BTS

### Objet : Rentrée 2022

Madame, Mademoiselle, Monsieur,  
Chers parents, Chers étudiants,

Dans le prolongement de votre confirmation d'inscription dans notre établissement, vous trouverez ci-dessous quelques informations importantes pour la rentrée à venir :

#### BTS 2<sup>ème</sup> année APV et GF

- **Voyage d'études** : du 5 au 9 septembre 2022. En Bretagne pour les APV et dans la région Grand-Est pour les GF. L'organisation sera précisée à partir du 22 août.
- **Rentrée** : le lundi 12 septembre 2022 à 11h pour établir un bilan de l'année passée et fixer les objectifs pour la nouvelle année scolaire. Reprise des cours ce lundi 12 septembre à 14 heures.

#### BTS 1<sup>ère</sup> année APV et GF

- **Rentrée** : le lundi 12 septembre 2022 à 14h30 pour 3 jours d'intégration et de découverte des territoires (prévoir chaussures et vêtement adaptés à la marche)
- **Démarrage des cours** : le jeudi 15 septembre 2022 à 8h suivant les emplois du temps de référence APV ou GF.

Vous trouverez, joint à ce courrier, le dossier de rentrée. Certains documents doivent nous être retournés avec les pièces justificatives **au plus tard le 22 août 2022** :

- Note d'information concernant les stages pour les étudiants BTS 1<sup>ère</sup> année
- 2 exemplaires du règlement intérieur (dont un à nous retourner signé)
- Attestation de participation à la **Journée Défense et Citoyenneté** pour les étudiants BTS 2<sup>ème</sup> année (document nécessaire à l'inscription à l'examen du BTSA)

### Important : à propos des stages

**BTS 1<sup>ère</sup> année** : Premier stage (voir note concernant les stages)

APV 1 : en exploitation agricole fin octobre 2022 (vacances de la Toussaint)

GF 1 : du 6 au 17 février 2023

**BTS 2<sup>ème</sup> année** : Dernier stage

APV 2 : en exploitation agricole sur les vacances de la Toussaint

GF 2 : du 21 novembre au 2 décembre 2022

Dans l'attente de vous retrouver le 5 et/ou le 12 septembre, veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers étudiants, nos salutations distinguées.

Laurent CHANTRE  
Chef d'Etablissement

**NB** : Si nécessaire, vous pourrez effectuer un passage au **SECRETARIAT** pour compléter votre dossier administratif. Deux certificats de scolarité seront délivrés systématiquement à chaque étudiant, 3 semaines après la rentrée (**Veillez à en faire des photocopies**)